

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE SPÉCIALE**

**LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 19 H 57**

---

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 26 septembre 2022 à 19 h 57, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères, Pascale Pinette, Geneviève Hébert et Sylvie Guévin;  
Messieurs les conseillers, Luc Darsigny, Pierre Blais et Rock Provençal.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario-St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, assistante-greffière.

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Travaux rue des Hérons – autoriser le paiement du décompte progressif # 6
5. Réaménagement de la bibliothèque – travaux d'excavation – octroi du contrat avec appropriation de surplus
6. Réaménagement de la bibliothèque – travaux de meulage – octroi du contrat avec appropriation de surplus
7. Réaménagement de la bibliothèque – travaux de plâtrage et peinture – octroi du contrat avec appropriation de surplus
8. Réaménagement de la bibliothèque – installation d'un système de contrôle d'accès – octroi du contrat avec appropriation de surplus
9. Rapport financier amendé au 31 décembre 2021 – approbation
10. Réaménagement de la bibliothèque – autoriser la directrice du Service des loisirs à conclure des contrats – appropriation de surplus
11. Période de questions et levée de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

---

32-09-2022 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 26 septembre 2022 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

33-09-2022 **4. TRAVAUX RUE DES HÉRONS – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 6**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetra Tech QI inc. en date du 22 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 6 concernant les travaux sur la rue des Hérons à Excavation M. Leclerc pour un montant de 11 974,50 \$, incluant toutes les taxes applicables, représentant le coût de l'ajustement du prix du bitume de la couche d'usure de revêtement bitumineux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

34-09-2022 **5. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX D'EXCAVATION – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat d'excavation;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Les Entreprises S.G. Audy datée du 19 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat d'excavation en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à la compagnie Les Entreprises S.G. Audy, aux taux horaires spécifiés dans son offre de services datée du 19 septembre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Les Entreprises S.G. Audy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

35-09-2022 **6. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX DE MEULAGE – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat de meulage;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Meulage Expert datée du 27 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat de meulage en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à la compagnie Meulage Expert, pour un montant de 5 815.25 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 27 septembre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Meulage Expert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

36-09-2022 **7. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX DE PLÂTRAGE ET PEINTURE – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat de plâtrage et peinture;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie FVL inc. datée du 15 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat de plâtrage et peinture en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à la compagnie FVL inc., pour un montant de 45 000 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 15 septembre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie FVL inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

37-09-2022 **8. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'installation d'un système de contrôle d'accès;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Lussier Alarme datée du 21 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour l'installation d'un système de contrôle d'accès en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à la compagnie Lussier Alarme, pour un montant de 13 510 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 21 septembre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Lussier Alarme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le conseiller Pierre Blais se retire pour ce point.

---

38-09-2022 **9. RAPPORT FINANCIER AMENDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le rapport financier au 31 décembre 2021 a été amendé;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil approuve les modifications de la page S25 du rapport financier amendé au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

39-09-2022 **10. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS À CONCLURE DES CONTRATS - APPROPRIATION DE SURPLUS**

Il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Pierre Blais et résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à conclure des contrats en lien avec le réaménagement de la bibliothèque, tout en respectant le budget et en respectant le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ces dépenses appropriant le surplus libre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

40-09-2022 **11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers